

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5479
10 décembre 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
LE 9 DECEMBRE 1963, PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Par lettre du 18 décembre 1962^{1/}, j'ai porté à la connaissance du Conseil de sécurité qu'il avait été convenu avec les Gouvernements du Cambodge et de la Thaïlande de nommer un représentant spécial du Secrétaire général dans cette région pour une période d'un an à compter du 1er janvier 1963. A la suite de cet accord, j'ai nommé M. Nils Göran Gussing représentant spécial.

Bien que les deux gouvernements conviennent que la présence de M. Gussing et la possibilité de faire appel à ses services ont constitué un facteur utile, il y a lieu d'ajouter que les objectifs mentionnés au quatrième alinéa de ma lettre n'ont pas été entièrement réalisés. Par conséquent, j'ai récemment demandé aux deux gouvernements s'ils désiraient que cette mission se poursuive, et dans l'affirmative sous quelle forme. Les deux gouvernements m'ont répondu qu'ils souhaitaient que le représentant spécial du Secrétaire général poursuive ses activités et conserve le même mandat pendant l'année civile 1964. Ils ont cependant été d'accord pour estimer que le personnel dont le représentant spécial dispose actuellement devrait être légèrement accru pour permettre à M. Gussing de voyager plus fréquemment d'une capitale à l'autre.

J'ai pensé qu'étant donné les circonstances, je devais faire droit à la demande des deux gouvernements; ceux-ci m'ont fait savoir à nouveau qu'ils étaient disposés à assumer chacun la moitié du montant total des dépenses entraînées par la mission du représentant spécial, de manière que l'ONU n'ait à ouvrir aucun crédit à ce titre.

Vu la nature de la mesure envisagée, j'ai jugé bon de communiquer les renseignements qui précèdent aux membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire général,

U THANT

1/ S/5220.

63-28443

